
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil communautaire : 20

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE-----
2^{ème} séance de l'année 2011-----
Mardi 26 avril 2011

DÉLIBÉRATION N°2011.04.02/140

**Examen et vote
du compte administratif
du budget principal
Exercice 2010**

L'An Deux Mil Onze, le Mardi 26 avril, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, 1^{er} Vice-Président de Cap Excellence, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 18 avril 2011.

PRÉSENTS : 14		
M. Jacques	BANGOU	Président du Conseil
M. Eric	JALTON	1 ^{er} Vice Président
Mme Suzelle	SEVILLE	2 ^{ème} Vice Présidente
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice Président
Mme Maguy	CELIGNY	5 ^{ème} Vice Présidente
M. Georges	BRENT	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Juliana	FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée Communautaire
Mme Eliane	GUIOUGOU	Déléguée Communautaire
Mme Alexandrine	MOUEZA	Déléguée Communautaire
M. Franck	PETIT	Délégué Communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée Communautaire
Mme Eliane	VESPASIEN	Déléguée Communautaire

MANDANTS : 3	MANDATAIRES : 3
M. José GUIOLET M. Robert BARBIN M. Serge NIRELEP	M. Jacques BANGOU M. Rosan RAUZDUEL M. Gérard DESTOUCHES

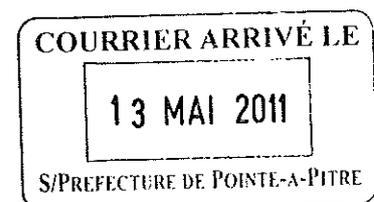
EXCUSÉS : 3
M. Dominique BIRAS M. Lambert NOMEL M. Patrick SELLIN

ABSENTS : 0

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Betty SALBOT*.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) notamment ses articles L.5211-36, L.2312-1 et L.2313-1;
- VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale;
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération n°2011.04.01/138 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2011 portant débat sur les orientations budgétaires 2011 ;
- VU le Compte de gestion du Receveur ;

CONSIDÉRANT le rapport du Président ;

Le Président s'étant retiré ;

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;



DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 - D'adopter le Compte Administratif du Budget principal de l'exercice 2010 qui présente les résultats suivants :

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde de l'exercice</i>
1 898 679,33	4 210 000	412 641,34

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde de l'exercice</i>
18 476 243,21	21 952 189,61	3 475 946,40

RESTES À RÉALISER EN INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>
1 860 248,54

RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF

<i>Total Dépenses</i>	<i>Total Recettes</i>	<i>Résultat du Compte Administratif</i>
22 936 001,08	27 204 673,98	4 268 672

ARTICLE 2 - Le Président, le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier, les services administratifs, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 12 MAI 2011

Le Président


Jacques BANGO



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes/Gosier, le

13 MAI 2011
17 MAI 2011
17 MAI 2011
17 MAI 2011

